

PRESSE

**OPÉRATION CODE BLEU DU 22 JANVIER 2018
ET BILAN 2017 DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Lundi 22 janvier 2018

DOSSIER DE

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA HAUTE-SAÔNE

SOMMAIRE

- *Contrôle routier du 23 janvier 2018* 5
- *Bilan 2017 de la sécurité routière en Haute-Saône* 6
- *Caractéristiques de l'accidentologie 2017 en Haute-Saône* 7
- *Bilan des contrôles et sanctions en 2017* 8
- *Bilan des actions de prévention et perspectives 2018* 9
- *Les radars en Haute-Saône* 10
- *Les radars autonomes ou radars chantiers* 11

Contrôle routier du 23 janvier 2018

L'opération aura lieu à Lure, aux giratoires du Tertre Landry, formant intersection de la RN19 et de la RD64.

Quelle sont les modalités de ces opérations de contrôle intitulées « code bleu » ?

Il s'agit pour la gendarmerie de mettre en œuvre des opérations visant l'ensemble des infractions, d'où le concept d'opération de contrôle intégral des flux ou plus simplement « code bleu ».

Ainsi la présente opération vise à rechercher :

- **les infractions graves génératrices d'accidents**, principalement les vitesses excessives, les non-respects des distances de sécurité et les dépassements dangereux ;
- **les infractions spécifiques aux transports routiers** (poids-lourds et 3,5 tonnes) en coordination avec les services de la Direction Départementale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (pesée d'essieux) ;
- la **détention de stupéfiants** ;
- les **faits de criminalité organisée**, avec des contrôles d'identité et des ouvertures de coffres sur réquisition judiciaire.

Pourquoi une opération à cet endroit ?

- Intersection des flux Est-Ouest et Nord-Sud
- Axe européen (Varsovie-Madrid pour éviter lespéages) et axe des migrations pendulaires sur le département.
- Débits importants (16 500 véhicules par jour sur RN19 et 10 500 sur RD46)

Quelles sont les capacités mises en œuvre ?

- 39 militaires
- 4 postes de contrôle fixes aux intersections (giratoires) de la RN19 et de la RD64
- 5 binômes motocyclistes en dynamique
- 1 hélicoptère de la gendarmerie de Colmar
- 1 équipe cynophile spécialisée en recherche de produits stupéfiants et faux billets
- 1 équipe cinémomètre positionnée sur la RN19 dans le sens Belfort-Lure
- 1 équipe du peloton de surveillance et d'intervention de la Gendarmerie en véhicule équipée de la lecture automatisée de plaques d'immatriculation (LAPI)
- 1 véhicule-radar

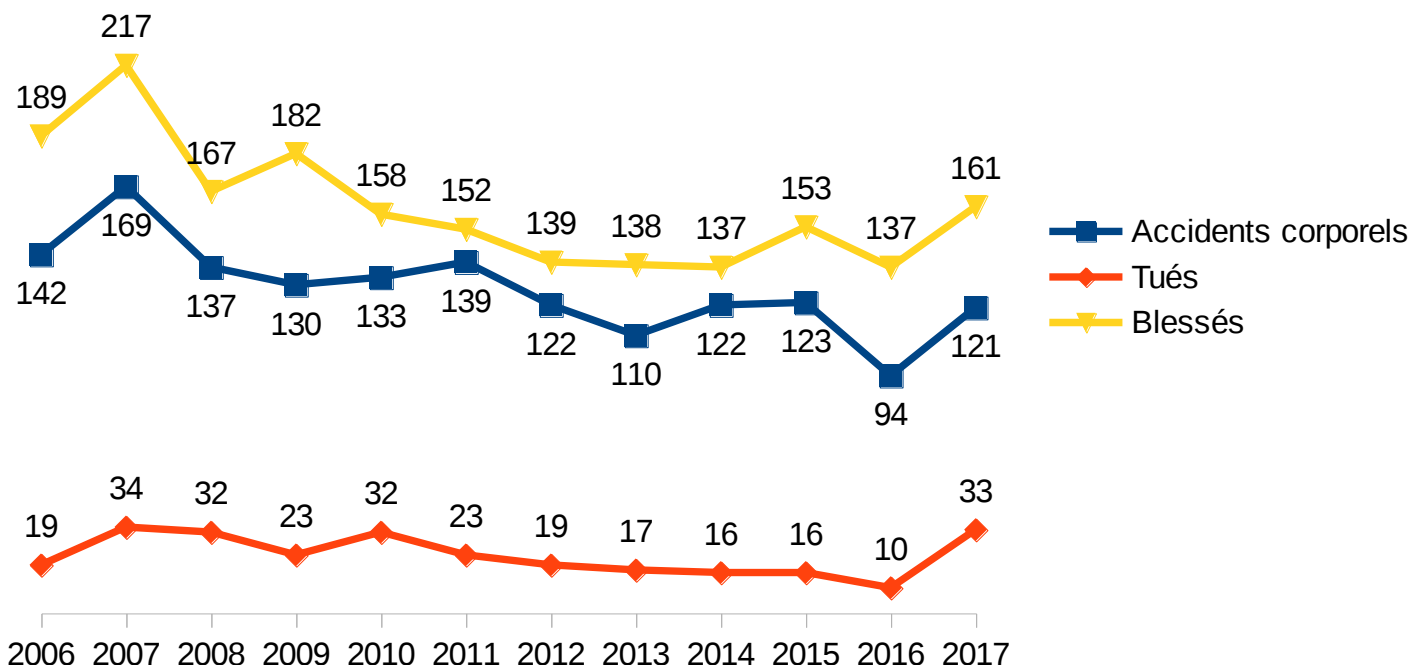
Bilan 2017 de la sécurité routière en Haute-Saône

Après un recul important de l'accidentologie en 2016, l'année 2017 est marquée par une augmentation alarmante de tous les indicateurs :

- **33 personnes ont été tuées** sur les routes du département en 2017 contre 10 en 2016, soit une augmentation de 69 % (la dernière année plus mortelle a été 2007).
- Le nombre de **blessés graves** passe de 137 en 2016 à **161 en 2017** soit une augmentation de 15 %.
- Le nombre **d'accidents** s'établit à **121 en 2017** contre 94 en 2016 soit une augmentation de 22 %.

La route reste la première cause de mort violente en France.

Evolution des accidents, tués, blessés depuis 2006



Caractéristiques de l'accidentologie 2017 en Haute-Saône

Les accidents corporels les plus nombreux ont eu lieu en mars, en juin et en juillet avec un mois de mars très meurtrier (8 personnes tuées).

44 % des accidents mortels ont lieu durant les **week-end**, veilles et jours de fête.

La tranche horaire 17 h – 19 h est particulièrement accidentogène.

65 % des accidents ont lieu **hors agglomération** et concernent 85 % des personnes tuées.

La tranche d'âge des 25 à 44 ans est la plus touchée par la mortalité routière.

On observe une **sur-mortalité dans la classe d'âge des 18-24 ans** (27 % des personnes tuées pour 6,3 % des effectifs).

Les causes principales des accidents mortels sont la **vitesse, l'alcool et stupéfiants**. Les conduites addictives dans leur ensemble représentent la principale raison.

A noter une sur-représentation des accidents mortels causés par un déport vers la gauche du véhicule, qui mène à la question du **rôle du téléphone**.

Bilan des contrôles et sanctions en 2017

- Environ 75 000 excès de vitesse recensés, dont 70 000 par des radars automatiques
- Plus de 70 000 dépistages d'alcoolémie effectués, avec 814 cas positifs
- 3163 dépistages de stupéfiants, 457 positifs
- 1102 suspensions administratives du permis de conduire dont
 - 399 pour alcoolémie,
 - 350 pour vitesse,
 - et 324 pour usage de stupéfiants.

Ces suspensions sont automatiquement de 6 mois (le maximum) en cas de récidive.

Bilan des actions de prévention et perspectives 2018

Bilan des actions de prévention 2017

En 2017, c'est près de 40 000 € qui ont été consacrés par l'État à l'organisation et à la réalisation d'actions de prévention, notamment en lien avec les associations et autres partenaires locaux.

Cela représente environ **120 journées d'actions de prévention** animées notamment par les 34 intervenants départementaux de sécurité routière bénévoles, notamment en milieu scolaire (2000 lycéens et collégiens concernés).

Perspectives 2018

Un **document général d'orientations** définira au cours de ce semestre la stratégie locale en matière de sécurité routière sur la période 2018-2022.

Il se déclinera annuellement sous la forme d'un plan départemental d'actions de sécurité routière.

L'activité de prévention restera active et l'activité de contrôle va s'intensifier, notamment sur l'addiction (alcool, stupéfiants), la vitesse et le téléphone au volant

Les radars en Haute-Saône

19 radars fixes contrôlant la vitesse sont répartis sur le territoire de la Haute-Saône :

- dont 8 en double sens de circulation ;

- dont 10 sont implantés sur route nationale ;

- dont 4 sont implantés en agglomération, l'un discriminant les véhicules légers des véhicules lourds.

En 2017, les radars ont émis plus de **65 506** messages d'infractions contre 67 430 en 2016.

Ci-après tableau recensant la volumétrie en 2017 des 3 radars enregistrant le plus et le moins d'infractions

Communes	Nombre d'infractions 2017*	Nombre d'infractions 2016
Saint-Sauveur	14 564	24 895
Vesoul	10 440	6 023
Villers-Chemin-et-Mont-les-Etrelles	9 119	3 453
Bougnon	595	1 248
Luxeuil-Les-Bains	234	368
Frotey-les-Vesoul	192	236
Total de l'ensemble des radars	65 506	67 434

* chiffres non consolidés pour 2017

Radars autonomes ou radars chantiers

Le département de la Haute-Saône poursuit activement son action de lutte contre l'insécurité routière par la mise en place d'itinéraires de protection hors agglomération.

Le radar autonome (dit également radars de chantier) est un dispositif de contrôle de la vitesse relié au Centre national de traitement du contrôle automatisé (CNT) basé à Rennes. Transporté au moyen d'une remorque, ce radar est destiné à être placé et déplacé rapidement et régulièrement sur l'itinéraire. Il mesure la vitesse instantanée de tous types de véhicules circulant dans les deux sens de circulation dans la zone de détection et détermine si le véhicule est en infraction.



La mobilité des radars autonomes permet de sécuriser des zones accidentogènes de plusieurs kilomètres.

Le « radar autonome » est annoncé aux usagers de la route par panneau qui signale une zone où la vitesse est contrôlée par un ou plusieurs dispositifs de contrôle automatisé .

A ce jour, seul un radar est en fonctionnement, sur la RN 57 vers Fougerolles. Deux autres seront mis en oeuvre prochainement (D 67 et D 13).

L'objectif est de mettre un terme aux mauvais comportements de certains usagers qui ralentissent à l'approche d'un radar pour mieux ré-accélérer après, sans respecter les limitations de vitesse, dans une logique de sécurisation globale d'un axe analysé comme particulièrement accidentogène





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE

B.P. 429 - 70013 VESOUL CEDEX

Bureau de la Communication Interministérielle

Tél. : 03.84.77.70.12/13

Courriel : communication@haute-saone.pref.gouv.fr

www.haute-saone.gouv.fr  www.facebook.com/Préfecture-de-la-Haute-Saône  www.twitter.com/@prefet70